

CERTIFICAT DE CONFORMITE EMBALLAGE NLC-1913-E-006 à NLC-1913-E-015

Date d'émission : 01/10/2025

Je soussigné, VALLEE Louis, en tant que conseiller sécurité transport ADR classe 7, certifie sur la base des documents suivants :

- [1] Dossier de sûreté NLC-1913-DS-02
- [2] Attestation de conformité NLC-1913-AC-02

Que le modèle de colis constitué par le(s) emballage(s) suivant(s) :

NLC-1913-E-006	NLC-1913-E-011
NLC-1913-E-007	NLC-1913-E-012
NLC-1913-E-008	NLC-1913-E-013
NLC-1913-E-009	NLC-1913-E-014
NLC-1913-E-010	NLC-1913-E-015

Et chargé des contenus tels que décrits dans les annexes 1 et 2 de [2] est conforme en tant que modèle de colis de type :

- Excepté
- IP1
- IP2
- Type A

Le présent certificat est valable exclusivement pour des utilisations telles que décrites dans la notice d'utilisation référencée NLC-1913-NU-01 et effectuées sous la responsabilité de l'utilisateur.

La validité d'utilisation de la caisse est soumise à la validité de ce certificat, soit une durée de validité de 5 ans à partir de sa mise en service, jusqu'au 01/10/2030.



VALLEE Louis - CST

VALLEE Louis
Conseiller Sécurité Transport